

Nouveau rebond attendu de l'agriculture française en 2018

Cette dynamique doit beaucoup à la viticulture et à la filière céréalière

L'agriculture française retrouve de l'oxygène. Elle devrait boucler, en 2018, une deuxième année de reprise de suite. C'est le constat fait par la commission des comptes de l'agriculture de la nation, qui publiait les données de l'Insee, mardi 18 décembre. La valeur de la production de la Ferme France pourrait progresser de 4,7 %, à 75,2 milliards d'euros, favorisée par une hausse des prix de 3,4 %.

Cette dynamique doit beaucoup au retour à meilleure fortune de la viticulture et de la filière céréalière. Côté vin, les vendanges ont été abondantes, après, il est vrai, une récolte 2017 maigrelette. Le rebond en volume se chiffre à près de 28 %. Côté céréales, les moissons ont, elles, été réduites par la sécheresse, mais les cours mondiaux sont repartis à la hausse, avec une progression moyenne de 17 %. Globalement, la valeur de la viticulture devrait bondir de 29 % et celle de la filière céréalière de 7,1 %.

Les éleveurs à la peine

La situation est moins rose pour l'élevage. L'activité laitière affiche une quasi-stabilité. La production de viande baisse, quant à elle, de 3,6 %. Les éleveurs bovins sont toujours à la peine. Surtout, la production porcine a subi un complet retournement de situation, avec des prix en repli de 12 %.

L'Insee avait déjà noté une conjoncture plus favorable pour l'agriculture française en 2017, avec une progression chiffrée à 3,2 %. Et ce après une année jugée catastrophique. Le ministère de l'agriculture a, de son côté, procédé à son habituelle enquête au sein des exploitations agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 000 euros. Ce qui exclut d'emblée un tiers des fermes françaises.

Dans le périmètre concerné, le ministère estime qu'en 2017 le résultat courant avant impôt, indicateur du revenu brut de

l'agriculteur, a progressé de 44 %, à 27 400 euros par an.

Toutefois, ce chiffre est à relativiser. Il ne reflète pas la très grande diversité des situations sur le terrain. La publication des données par types de production apporte un éclairage complémentaire. En 2017, les grands gagnants ont été les éleveurs porcins avec un revenu moyen estimé à 48 700 euros. Pour la deuxième année de suite, ils sont passés devant les viticulteurs (41 500 euros). Les éleveurs de volaille suivent à peu de distance (36 000 euros) et les éleveurs laitiers remontent un peu la pente (26 900 euros). En bas de classement se retrouvent les céréaliers (19 100 euros), les éleveurs caprins et ovins (19 600 euros), les éleveurs bovins fermant la marche (17 700 euros).

Le ministère souligne aussi que le chiffre est inférieur à 7 700 euros par an pour un quart des exploitations agricoles. Et même s'il considère que 2017 est une année de redressement, il estime que 14 % des fermes moyennes ou grandes ont enregistré un résultat courant avant impôt négatif. A comparer au taux de 24 % en 2016.

Dans ce contexte, et même si 2018 devrait se traduire par une nouvelle amélioration, nombre d'agriculteurs cherchent encore à conforter leur situation financière. D'autant que les chambres d'agriculture estiment que « l'essentiel des impacts de la sécheresse pourait se manifester en 2019 ». La mise en musique des promesses des Etats généraux de l'alimentation était donc très attendue. Après la promulgation de la loi concernant l'alimentation, le 1^{er} novembre, le gouvernement a publié, mercredi 12 décembre, l'ordonnance encadrant les promotions et relève de 10 % le seuil de revente à perte (le prix au-dessous duquel les distributeurs n'ont pas le droit de vendre). Des règles dont l'application s'échelonne entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2019. ■

LAURENCE GIRARD